



# CONDITIONS GÉNÉRALES

Location de meublé de tourisme  
& Prestations de services

## Identification du loueur / prestataire

Les présentes conditions générales sont proposées par la SARL MOMENT INSOLITE, immatriculée sous le numéro SIRET : 104 696 265 00016, dont le siège est situé au 15 rue de la ROSERAIE – 85000 LA ROCHE SUR YON (ci-après « le Loueur » ou « le Prestataire » selon l'activité concernée).

**Contact :** ✉ [momentinsolite@gmail.com](mailto:momentinsolite@gmail.com)

☎ **06 38 61 65 09**

🌐 [momentinsolite.com](http://momentinsolite.com)

Le présent document comprend deux parties distinctes selon l'activité concernée : la location de meublé de tourisme (activité principale), et les prestations de services annexes proposées (activité secondaire). Chaque partie constitue un contrat autonome applicable à l'activité qu'elle régit.

## PARTIE I

### LOCATION DE MEUBLÉ DE TOURISME

---

*Applicable aux réservations effectuées par des particuliers (voyageurs/vacanciers) directement sur le site ou par l'intermédiaire de plateformes de réservation tierces.*

#### Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de location (ci-après « CGL ») ont pour objet de définir les modalités de réservation, de location et de séjour dans le logement meublé à usage touristique proposé par le Loueur (ci-après le « Logement »), ainsi que les droits et obligations respectifs du Loueur et du client (ci-après le « Locataire »).

Toute réservation, quel que soit le canal utilisé (site internet, téléphone, plateforme tierce), implique l'acceptation sans réserve des présentes CGL par le Locataire.



## Article 2 – Description du logement

**Adresse du Logement : 10 rue de la GARENNE – 85310 NESMY**

Le Logement est un meublé de tourisme au sens de l'article D. 324-1 du Code du tourisme, déclaré en mairie le 20 mai 2026.

Caractéristiques :

### **LOGEMENT 1 : L'ENCHANTEUSE**

- Surface habitable : 55 m<sup>2</sup>
- Capacité d'accueil : 2 personnes maximum
- Nombre de pièces : 4
- Équipements inclus : literie, cuisine équipée, linge de maison, Wi-Fi, enceintes connectés, abonnement NETFLIX, sauna, baignoire balnéo
- Nettoyage en fin de séjour inclus

### **LOGEMENT 2 : LA MARQUISE**

- Surface habitable : 40 m<sup>2</sup>
- Capacité d'accueil : 2 personnes maximum
- Nombre de pièces : 2
- Équipements inclus : literie, cuisine équipée, linge de maison, Wi-Fi, enceintes connectés, abonnement NETFLIX
- Nettoyage en fin de séjour inclus

Les photographies et descriptifs présentés sur le site ont une valeur indicative et ne sauraient engager la responsabilité du Loueur en cas de différences mineures non substantielles.

## Article 3 – Réservation et confirmation

La réservation devient ferme et définitive à réception par le Loueur : (i) du formulaire de réservation ou du contrat de location dûment complété, et (ii) du versement de l'acompte prévu à l'article 4. Une confirmation de réservation est adressée au Locataire par email.

Le Locataire garantit l'exactitude des informations transmises lors de la réservation (identité, nombre d'occupants, coordonnées). Toute fausse déclaration pourra entraîner l'annulation de la réservation aux torts du Locataire.

## Article 4 – Prix et modalités de paiement

Le prix de la location est celui indiqué lors de la réservation, en euros, toutes taxes comprises, hors taxe de séjour (voir article 6). Sauf modalités différentes indiquées lors de la réservation.

Le moyen de paiement accepté : virement bancaire.

À défaut de paiement du solde à la date prévue, le Loueur se réserve le droit d'annuler la réservation.



## Article 5 – Taxe de séjour

La taxe de séjour, fixée par la collectivité locale, est due en sus du prix de la location et collectée par le Loueur pour le compte de la commune, conformément aux articles L. 2333-26 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Son montant est calculé en fonction du nombre de nuitées et de personnes majeures, et communiqué au Locataire lors de la réservation ou à son arrivée.

## Article 6 – Annulation et modification

### Annulation par le Locataire :

- Annulation plus de 30 jours avant l'arrivée : remboursement intégral
- Annulation entre 30 et 15 jours avant l'arrivée : remboursement à 50 %
- Annulation moins de 15 jours avant l'arrivée ou non-présentation : aucun remboursement

**Annulation par le Loueur :** en cas d'annulation à son initiative (hors force majeure), le Loueur s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées par le Locataire, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si la mauvaise foi du Loueur est établie.

## Article 7 – Arrivée, départ et état des lieux

Arrivée (check-in) : pour la nuitée à partir de 18 H, pour l'après-midi à partir de 12 H

Départ (check-out) : pour la nuitée avant 10 H, pour l'après-midi avant 16 H

Tout dépassement non convenu à l'avance pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

Un état des lieux (contradictoire ou par constat photographique) peut être établi à l'arrivée et au départ du Locataire afin de constater l'état du Logement et du mobilier.

## Article 8 – Obligations du Locataire et règlement intérieur

Le Locataire s'engage à occuper paisiblement le Logement, à en faire un usage conforme à sa destination et à respecter le règlement intérieur figurant en annexe des présentes CGL, lequel en fait partie intégrante et lui est remis lors de la réservation.

Toute sous-location ou cession du contrat de location est interdite, sauf accord écrit préalable du Loueur.



## **Article 9 – Assurance et responsabilité**

Le Locataire est responsable des dégradations qu'il pourrait causer au Logement et à son mobilier durant son séjour. Il est invité à vérifier que sa responsabilité civile villégiature est couverte par son assurance habitation ou à souscrire une assurance spécifique.

Le Loueur ne saurait être tenu responsable des vols, pertes ou dommages aux effets personnels du Locataire durant le séjour, ni des nuisances extérieures échappant à son contrôle (travaux de voisinage, conditions météorologiques, etc.).

## **Article 10 – Force majeure**

En cas d'événement de force majeure (au sens de l'article 1218 du Code civil) empêchant l'exécution de la location, les parties seront déliées de leurs obligations réciproques, et les sommes versées par le Locataire lui seront intégralement remboursées, sans indemnité complémentaire.

## **Article 11 – Réservations via plateformes tierces**

Lorsque la réservation est effectuée par l'intermédiaire d'une plateforme tierce (ex. Airbnb, Booking.com), les conditions générales de cette plateforme s'appliquent en complément des présentes CGL pour tout ce qui concerne le processus de réservation et de paiement propre à la plateforme. En cas de contradiction, les conditions de la plateforme prévalent pour les aspects qu'elle régit directement (paiement, annulation via la plateforme), et les présentes CGL prévalent pour les modalités propres au séjour dans le Logement.

## **Article 12 – Données personnelles**

Les données personnelles collectées lors de la réservation sont traitées par le Loueur, responsable de traitement, aux fins de gestion de la réservation et de la relation client, ainsi qu'au respect de ses obligations légales (notamment déclaratives auprès des autorités, fiche de police le cas échéant pour les locataires étrangers). Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le Locataire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, exerçable auprès de [momentinsolite@gmail.com](mailto:momentinsolite@gmail.com).

## **Article 13 – Réclamations et médiation de la consommation**

Toute réclamation doit être adressée au Loueur par écrit avec photographie à l'appui le cas échéant à [momentinsolite@gmail.com](mailto:momentinsolite@gmail.com) et sera traitée dans un délai raisonnable.

Conformément aux articles L. 616-1 et R. 616-1 du Code de la consommation, en cas de litige non résolu directement avec le Loueur, le Locataire consommateur peut recourir gratuitement au service de médiation.



## Article 14 – Droit applicable et juridiction

Les présentes CGL sont soumises au droit français. En cas de litige, et à défaut de résolution amiable ou par voie de médiation, les tribunaux compétents seront ceux désignés par les règles de droit commun (juridiction du lieu de domicile du défendeur ou du lieu d'exécution de la prestation, au choix du Locataire consommateur, conformément aux articles 42 et 46 du Code de procédure civile).

### ANNEXE À LA PARTIE I

## Règlement intérieur du Logement – version complète

---

Ce règlement intérieur complète l'article 9 des présentes CGL. Il est remis au Locataire lors de la réservation et affiché dans le Logement. Son non-respect peut engager la responsabilité du Locataire et justifier une retenue sur le dépôt de garantie, voire l'interruption du séjour sans remboursement en cas de manquement grave.

### A. Capacité d'accueil et occupants

Le nombre d'occupants ne peut excéder la capacité maximale indiquée lors de la réservation (2 personnes). Toute personne supplémentaire non déclarée, y compris pour une visite prolongée, doit faire l'objet d'un accord préalable du Loueur et pourra donner lieu à un supplément ou au refus d'accès.

L'identité de l'ensemble des occupants majeurs peut être demandée à l'arrivée, conformément aux obligations de déclaration applicables aux hébergements touristiques.

### B. Horaires et accès

- Arrivée (check-in) : pour la nuitée à partir de 18 H, pour l'après-midi à partir de 12 H
- Départ (check-out) : pour la nuitée avant 10 H, pour l'après-midi avant 16 H
- Les codes d'accès / clés remis sont strictement personnels et ne doivent pas être communiqués à des tiers.
- Toute perte des clés ou du dispositif d'accès pourra être facturée 200 € correspondant au remplacement de la serrure ou du badge.



## C. Tranquillité du voisinage

- Le volume sonore (musique, télévision, conversations) doit être maintenu à un niveau raisonnable, en particulier entre 22h et 8h.
- Les fêtes, réceptions et rassemblements non prévus lors de la réservation sont interdits, sauf accord écrit préalable du Loueur.
- Tout trouble de voisinage constaté (plainte du voisinage, intervention des forces de l'ordre ou du syndic) pourra entraîner l'interruption immédiate du séjour, sans remboursement, aux torts exclusifs du Locataire.

## D. Usage du logement et des équipements

- Le Logement est loué à usage d'habitation exclusivement ; toute activité commerciale, tournage, séance photo professionnelle ou événement y est interdit sauf accord écrit préalable.
- Les équipements mis à disposition (électroménager, Wi-Fi, télévision, chauffage, etc.) doivent être utilisés conformément à leur destination et aux notices affichées dans le Logement.
- En cas de panne ou de dysfonctionnement d'un équipement, le Locataire doit en informer le Loueur dans les meilleurs délais plutôt que de tenter une réparation par ses propres moyens.

## E. Fumeurs, animaux, sécurité

- Il est interdit de fumer à l'intérieur du Logement. Un espace extérieur est prévu à cet effet, un cendrier est à disposition. Le non-respect de cette règle pourra donner lieu à une facturation pour nettoyage/désodorisation.
- Les animaux de compagnie sont interdits, sauf animaux d'assistance qui sont toujours admis conformément à la réglementation.
- Les bougies et flammes nues sont déconseillées ; il est interdit de neutraliser ou recouvrir les détecteurs de fumée.
- Le Locataire s'engage à fermer portes et fenêtres

## F. Connexion Wi-Fi et équipements connectés

Un accès Wi-Fi est mis à disposition du Locataire à titre gratuit et accessoire, dont les identifiants (nom du réseau et mot de passe) sont communiqués à l'arrivée ou affichés dans le Logement.

- Le Locataire s'engage à faire un usage strictement personnel et licite de cette connexion, à l'exclusion de tout téléchargement illégal, diffusion de contenu illicite ou usage portant atteinte aux droits de tiers.



- Le Locataire est seul responsable d'un usage frauduleux ou illicite de la connexion effectué depuis son accès, y compris au regard de la législation relative au droit d'auteur (Hadopi) et pourra voir sa responsabilité engagée à ce titre.
- Le Loueur ne garantit ni un débit particulier, ni une disponibilité continue de la connexion (coupures, maintenance, incidents du fournisseur d'accès) et ne pourra être tenu responsable des interruptions de service, sans que celles-ci ouvrent droit à réduction de prix ou indemnisation.
- Les autres équipements connectés mis à disposition (télévision connectée, enceinte, box multimédia, etc.) doivent être utilisés dans les mêmes conditions de bon usage et de licéité.

## **G. Ménage, déchets et départ**

- Un ménage de fin de séjour est inclus dans le prix. Le Locataire n'est pas tenu de faire le ménage complet, mais s'engage à restituer le Logement rangé (vaisselle propre, réfrigérateur vidé, poubelles sorties).
- Les déchets doivent être triés et déposés dans les containers prévus à cet effet, situés dans la cuisine / l'armoire-cuisine.

## **H. Stationnement**

Se garer impasse de la Garenne ou rue de la Landette.

Le stationnement s'effectue sous l'entière responsabilité du Locataire, le Loueur ne pouvant être tenu responsable en cas de vol ou de dommage au véhicule.

## **I. Manquement au règlement**

Tout manquement grave ou répété au présent règlement intérieur constaté par le Loueur (ou son mandataire) pourra justifier, après mise en demeure verbale ou écrite restée sans effet, l'interruption immédiate du séjour, sans remboursement des sommes versées et sans préjudice d'une facturation complémentaire pour les dommages causés.



## PARTIE II

# PRESTATIONS DE SERVICES (ACTIVITÉ SECONDAIRE)

---

### Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de services (ci-après les « Prestations ») proposées par le Prestataire à tout client professionnel (ci-après le « Client »).

Les Prestations concernées sont notamment :

- Vente de vin en bouteille
- Douzaine d'huîtres ouvertes
- Petit déjeuner (location nuitée)
- Friandises et boissons chaudes (location créneau après-midi)

Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV.

### Article 2 – Devis et commande

Toute Prestation fait l'objet d'un devis préalable, valable pendant 5 jours avant la date d'entrée dans le logement, exception faite sur demande. La commande est réputée définitive à réception du devis signé, le cas échéant accompagné du règlement total prévu à l'article 4.

### Article 3 – Exécution des Prestations

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens. Les délais communiqués sont indicatifs sauf délai ferme stipulé au devis. Tout retard imputable au Client dans la fourniture des éléments nécessaires reportera d'autant les délais, sans engager la responsabilité du Prestataire.

### Article 4 – Prix et paiement

Les prix sont ceux du devis accepté, HT, TVA en sus (ou mention de franchise en base le cas échéant). Paiement à réception de facture sous 5 jours avant la date d'entrée dans le logement, exception faite sur demande.

Conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une pénalité au taux BCE majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.



## **Article 5 – Responsabilité**

La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs, à l'exclusion de tout dommage indirect, et plafonnée au montant payé par le Client au titre de la Prestation concernée.

## **Article 6 – Propriété intellectuelle et confidentialité**

Les droits sur les livrables spécifiquement créés sont cédés au Client au paiement intégral du prix. Chaque partie s'engage à la confidentialité des informations échangées pendant 1 ans après la fin de la relation contractuelle.

## **Article 7 – Droit applicable et juridiction**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de La Roche-sur-Yon, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.